

VALORISATION DES DÉCHETS BILAN D'ACTIVITÉ 2024



SOMMAIRE

GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION	4
a. Le territoire	4
b. Le pilotage institutionnel du service.....	5
c. Les métiers	5
1. RÉDUCTION DES DÉCHETS, RECYCLAGE ET VALORISATION MATIÈRE	7
a. Les déchets produits en 2024 (hors recycleries)	7
b. Agir pour la réduction	11
c. La méthanisation pour valoriser les déchets fermentescibles.....	16
d. Développer les solutions pour les biodéchets.....	17
e. Le développement des filières de valorisation.....	17
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS, UN LEVIER D’OPTIMISATION	18
a. Un point sur la collecte.....	18
b. Les collectes en régie.....	22
c. Les collectes en prestation (hors déchèterie).....	23
d. Maintenance, entretien, gestion des contenants et des sites.....	24
e. Les déchèteries et éco-parcs.....	24
f. Les optimisations des collectes.....	26
3. ACCOMPAGNER, EXPLIQUER, ÉDUQUER, POUR MIEUX TRIER ET RÉDUIRE LES DÉCHETS	31
a. L’aide à la mise en place du tri et l’accompagnement au tri lors des évènements	31
b. La sensibilisation de proximité.....	31
c. Documents de communication et médias	33
4. MAÎTRISER LE COÛT DU SERVICE	34
a. Les dépenses.....	34
b. Le financement du service	35
c. Le coût des filières	37
2024 EN RÉSUMÉ.....	39
Les temps forts de 2024	39
Les projets pour 2025,.....	39
... et les perspectives	39
ANNEXES	40

GLOSSAIRE

- ABJ : Articles de bricolage et de jardin (REP)
- ASL : Articles de sports et de loisirs (REP)
- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CA : Colonne aérienne
- CSE : Conteneur semi-enterré
- CE : Conteneur enterré
- CS : Collecte sélective. Collecte des déchets recyclables en vue de leur valorisation matière
- DEA : Déchets d'éléments d'ameublement collectés dans la REP Mobilier
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DIB : Déchet industriel banal (Encombrants)
- Multimatériaux : flux de collecte sélective constitué de tous les emballages ménagers et de tous les papiers
- OMR : Ordures ménagères résiduelles. Déchets produits par les ménages ou producteurs assimilés aux ménages non recyclables
- PAP : Porte-à-porte
- PAV : Point d'apport volontaire. Les points d'apport volontaire peuvent être des colonnes aériennes (CA), conteneurs semi-enterrés (CSE) ou enterrés (CE), des caissons ou des compacteurs pour la collecte des cartons
- PC : Point de collecte
- PCMB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (REP)
- PLP : Plan Local de Prévention
- PR : Point de regroupement. Groupement de bacs collectifs pour la collecte des déchets
- REOM : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères. La redevance est calculée en fonction du service rendu. Elle est recouvrée directement par le service de l'établissement public qui la met en place
- REP : Responsabilité élargie du producteur
- RS : Redevance spéciale. Cette redevance n'est perçue qu'auprès des usagers hors-ménages, et correspond à la collecte et au traitement de déchets assimilés aux déchets ménagers
- TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette taxe est calculée à partir de la même base que la taxe foncière (moitié de la valeur locative cadastrale), base sur laquelle un taux défini par la communauté d'agglomération et les communes est appliqué

Erratum bilans d'activité 2022 et 2023 :

Les tonnages des gravats stockés à l'Eco-parc de Venthon dans l'objectif d'une utilisation sur ce site n'avaient pas été comptabilisés dans le tonnage des gravats, et donc dans le tonnage des déchèteries et le tonnage total. Seuls les tonnages des gravats retraités avaient été comptabilisés. Ces tonnages, à ajouter aux gravats retraités, sont de 950 tonnes en 2022 et 412 tonnes en 2023.

Crédits :

Cartes p.1 et p.4: Données Arlysère et @les contributeurs d'OpenstreetMap, CC BY-SA-<http://osm.org/copyright> - DGFIP - RGD 73-74 - 2016. Conception Arlysère

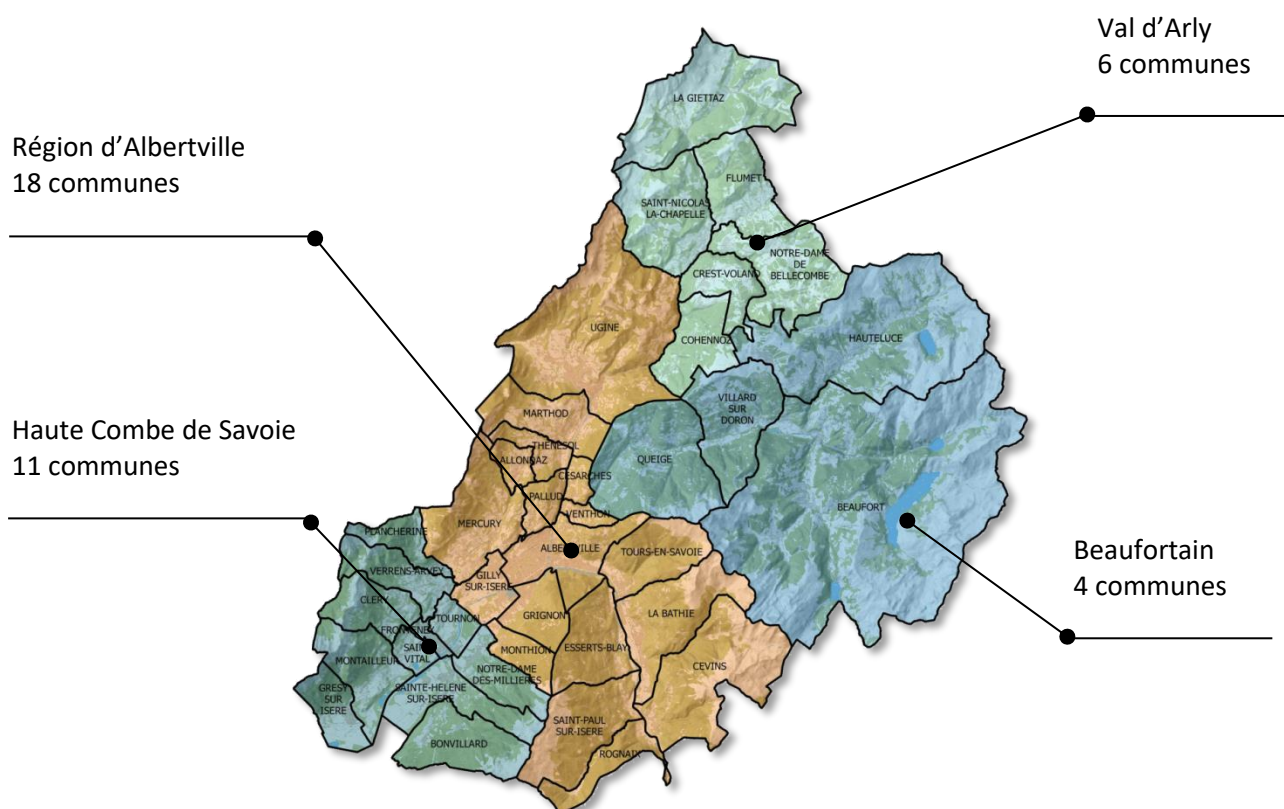
Cartes p.21 et p.22 : Données Arlysère et @DGFIP - RGD 73-74 - 2019. Conception Arlysère

Photo p.39 : @Matton Images. Autres photos : @Arlysère

INTRODUCTION

a. Le territoire

La Communauté d'Agglomération Arlysère compte 39 communes et 63519 habitants (population totale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2024).



La gestion des déchets (collecte et traitement) est effectuée par la Communauté d'Agglomération pour l'ensemble des 39 communes, excepté certaines actions dans les 6 communes du Val d'Arly (Cohennoz, Flumet, La Giettaz, Notre-Dame-de-Bellecombe, Saint-Nicolas-la-Chapelle).

En effet, pour les communes du Val d'Arly, la Communauté d'Agglomération adhère au SITOM des Vallées du Mont Blanc. Pour ce territoire, le SITOM assure la gestion des éco-organismes, la gestion des subventions et la revente des matériaux, la communication et la sensibilisation, ainsi que la gestion du traitement de 4 flux (OMR, Multimatériaux, cartons et verre).

La Communauté d'Agglomération Arlysère est dénommée Arlysère dans le reste du document.

b. Le pilotage institutionnel du service

La commission opérationnelle « Valorisation des Déchets » pilote le service Valorisation des déchets. Elle s'est réunie 4 fois en 2024.

Liste des élus de la commission « Valorisation des déchets » en 2024 :

BURNIER FRAMBORET Frédéric	Albertville
BLANC James	Allondaz
BOCQUIN Marie-Hélène	Saint-Vital
BRISON Gérard	Sainte-Hélène-sur-Isère
CURT Josiane	Albertville
DESMARETS Xavier	Hauteluce
DUC Frédérique	Allondaz
DUNAND SAUTHIER James	Pallud
ENNE Ludovic	Thénésol
EXCOFFON Christian	Cohennoz
GARDET Florian	Marthod
GARDET-CADET Michel	Tournon
JOLY Michel	Flumet
MEUNIER Edouard	Queige
MURAZ DULAURIER Gilles	Tournon
REGAUDIAT Alain	Frontenex
REYDET Frédéric	Notre-Dame-des-Millières
TERNOY LEGER Claudie	Albertville
VIBERT Jean-Noël	Mercury
VIGUET CARRIN Françoise	Ugine
VIOLI Sébastien	Marthod

c. Les métiers

En 2024 le service a été réorganisé et s'est étoffé avec la création de 3 postes.

- Un poste de responsable animation / déchèterie
- Un poste de gestionnaire des déchèteries (poste occupé en 2025)
- Un poste de chargé de projets conteneurs semi-enterrés

L'organisation a évolué avec la création du service animation /déchèteries, qui comprend désormais 4 agents dont la responsable, un agent sur la gestion des déchèteries et 2 animateurs. Un poste d'adjoint au directeur de service a également été créé en remplacement du poste de responsable administratif.

Service Environnement

Service Valorisation des déchets

Direction service Valorisation des déchets

2 agents

Adjoint de direction

Service Gestion Administrative **2 agents**

Administration

Administration
Comptabilité, factures
Suivi des données

Eco-organismes, subventions Revente matériaux

Suivi des éco-organismes,
subventions et revente matériaux

Compta-coûts

*Sauf territoire Val d'Arly : Gestion SITOM
(excepté Eco-DDS)*

Service Animation / Déchèteries **4 agents**

Communication & sensibilisation

Animation, sensibilisation

Accueil des usagers*

Compostage, prévention

Communication*

Sauf territoire Val d'Arly : Gestion SITOM

Déchèteries

Gestion des déchèteries

* : en lien avec les services d'Arlyère

Service Collecte et Régie des bacs

Collecte **24 agents + 5 agents en insertion**

Chef de collecte

Agents de collecte (chauffeurs,
chauffeurs-ripeurs, ripeurs)

Agent de gestion quai de transfert

Régie des bacs **3 agents**

Agents de gestion et d'entretien des
bacs et conteneurs

Service Projets **4 agents**

Etudes et projets

Projets conteneurs semi-enterrés et
aménagement de sites

Etudes déchets (évolution des filières...)

Appels à projets

Plan Local de Prévention (PLP)

1. RÉDUCTION DES DÉCHETS, RECYCLAGE ET VALORISATION MATIÈRE

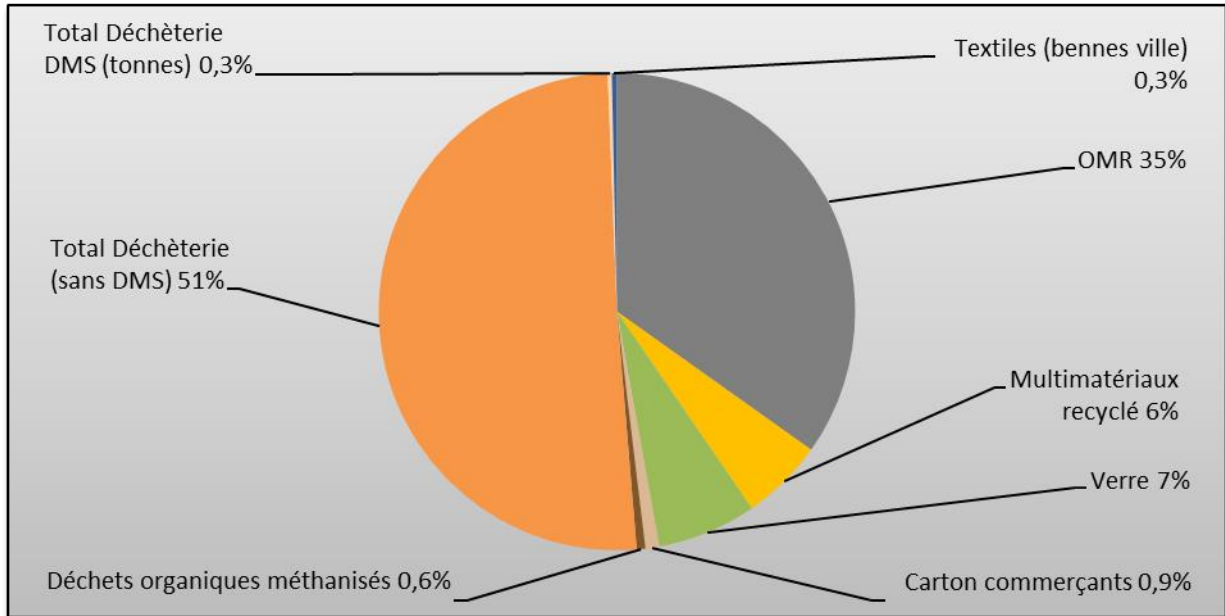
a. Les déchets produits en 2024 (hors recycleries)

Flux	Quantité (tonnes ou m ³)	Kg/hab					
OMR collectés	14 341	226	OMR : 15 408 tonnes	Déchets Ménagers et assimilés (hors déchèterie) : 21 688 tonnes 341 kg/hab			
OMR - refus de tri	1 067	17	243 kg/hab				
Multimatériaux recyclé	2 474	39	CS :				
Verre	2 978	47	5 868 tonnes				
Carton commerçants	417	6,6	92 kg/hab				
Déchets organiques méthanisés	259	4,1	Biodéchets				
Textiles (ville)	153	2,4	Textiles	Déchèterie sans DMS : 22 437 tonnes 353 kg/hab			
Articles de Sport et Loisirs (ASL)	64,5	1,015					
Articles de Bricolage et de Jardin thermiques (ABJ-th)	15,9	0,250					
Batteries	3,0	0,047					
Bois non traité (Cat.A)	278	4,4					
Bois traité (Cat.B)	2 309	36					
Bois traité (Cat.C)	125	1,97					
Brique plâtrière	260,2	4,1					
Carton	708	11					
Déchets Industriels & Banals (DIB)/Encombrants	3 245	51					
Déchets verts	6 548	103					
DEEE-Ecrans	42	0,7					
DEEE-Gros Electroménager Froid	149	2,3					
DEEE-Gros Electroménager Hors Froid	279	4,4					
DEEE-Petits Appareils en Mélange	308	4,8					
Ferraille	960	15					
Gravats	4 111	65					
Huiles minérales	57	0,9					
Huiles végétales	13,0	0,20					
Lampes	1,6	0,026					
Métaux non ferreux	2,5	0,039					
Mobilier et ABJ non thermiques et Jouets	2 015	32					
Néons	2,8	0,04					
Piles	6,9	0,11					
Plastiques en mélange	142	2,2					
Plâtre	415	6,5					
Pneus	274	4,3					
Polystyrène	13	0,2					
Textiles	90	1,4					
Acides, bases organiques	3,852	0,06		Déchèterie : 22 558 tonnes 355 kg/hab			
Aérosols	3,222	0,05					
Bouteilles Butane/Propane	4,581	0,07					
Cartouches d'encre	0,000	0,00					
Combustibles	0,447	0,01					
Emballages souillés	1	0,01					
Extincteurs	1,228	0,02					
Filtres à huile et à gasoil	2,289	0,04					
Peintures et produits pâteux	82	1,30					
Phytosanitaires	2,445	0,04					
Produits non identifiés	2	0,04					
Radiographies	0,609	0,01					
Solvants chlorés	0,000	0,00					
Solvants non chlorés	16,333	0,26					
			Déchèterie DMS : 121 tonnes 1,9 kg/hab				
Total :						44 246 tonnes	
					697 kg/hab		

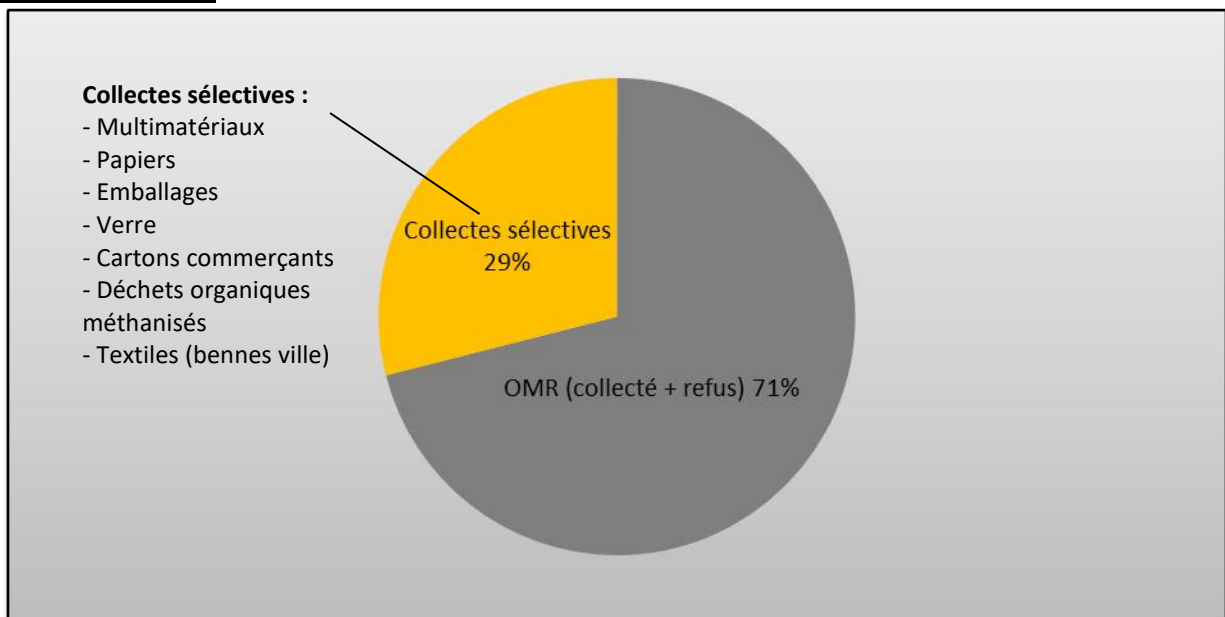
Répartition par type de déchets

La répartition des déchets qui ont été produits et collectés sur la Communauté d'Agglomération est similaire à celle de 2023, avec la moitié environ des déchets produits dans les déchèteries.

Pourcentage des déchets produits selon les flux :



Répartition des déchets recyclés et déchets incinérés dans les déchets ménagers et assimilés hors déchèterie :



Evolution du tonnage collecté

Le tonnage global des déchets a augmenté de 5% par rapport à 2023, soit 2 257 tonnes supplémentaires collectées. Les évolutions concernent tous les flux.

Les ordures ménagères résiduelles sont en augmentation de 4% par rapport à 2023, et le Multimatériaux recyclé en diminution de 6%. Cette évolution est significative par rapport à l'année 2023 mais ne montre pas une tendance. En effet, par rapport à l'année antérieure, 2022, les tonnages de Multimatériaux ont augmenté et les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont diminué.

Le tonnage collecté de Verre est quant à lui en diminution par rapport au tonnage de 2023 (-3%, -104 tonnes), et également par rapport à celui de 2022.

Les autres flux de collecte sélective (cartons des commerçants, déchets organiques méthanisés et textiles) sont en augmentation. Les déchets produits en déchèterie sont quant à eux en nette augmentation. Cette évolution est à rapprocher de l'évolution des déchets produits par les activités économiques.

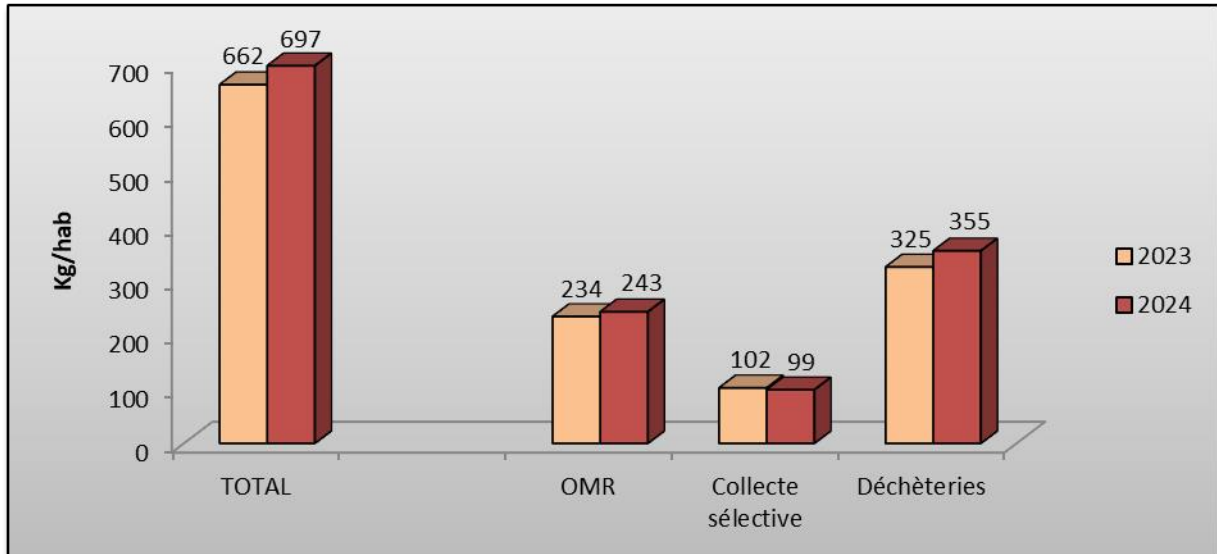
Evolution de la quantité de déchets produits (tonnes ou m³) :

	2023	2024	%	Tonnes
OMR (collectés + refus)	14 848	15 408	4%	561
Multimatériaux recyclé*	2 631	2 474	-6%	-157
Verre	3 082	2 978	-3%	-104
Carton commerçants	389	417	7%	28
Déchets organiques méthanisés	246	259	5%	13
Textiles (ville)	150	153	2%	3
Déchèteries (sans DMS)**	20 538	22 437	9%	1 899
Déchèteries DMS	107	121	13%	14
TOTAL**	41 989	44 246	5%	2 257

* Pour 2023, le Multimatériaux ayant dû être traité comme des OMR suite à un incendie est inclus (40,26 tonnes)

** Le tonnage en déchèterie et le tonnage total incluent les gravats stockés à l'Eco-parc de Venthon dans l'objectif d'une utilisation sur ce site. Ce tonnage est de 950 tonnes en 2022, en 412 tonnes en 2023 et 1 004 tonnes en 2024. Il n'avait pas été inclus dans le bilan d'activité 2023.

Evolution de la quantité de déchets produits par habitant (kg/hab)* :



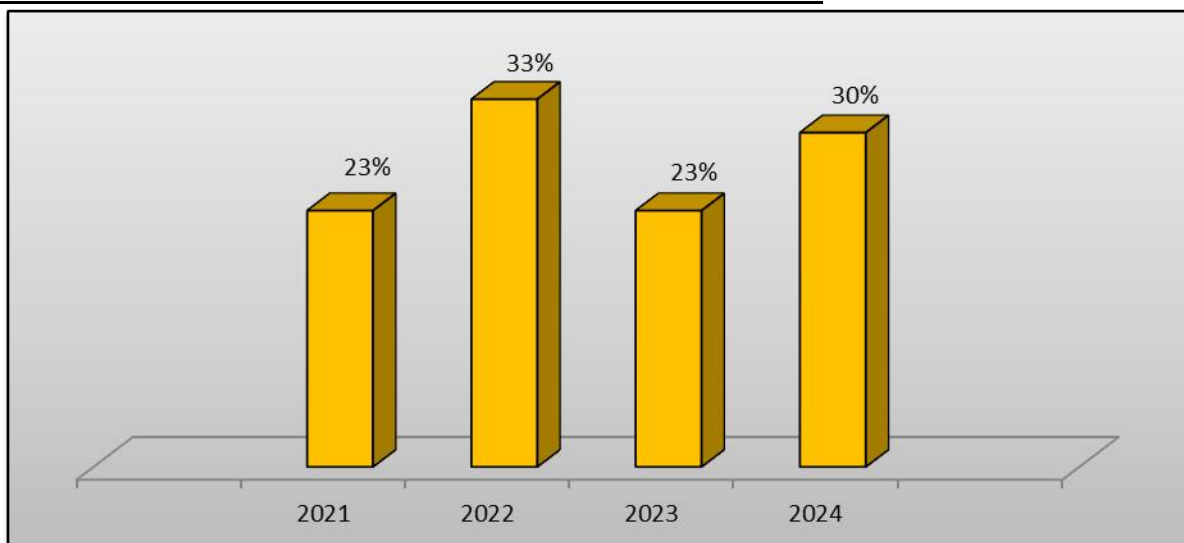
*Dans ce graphique :

- Les OMR comprennent les ordures ménagères collectées et le refus de tri allant dans les OMR.
- La « collecte sélective » comprend toutes les collectes sélectives : Multimatériaux, Emballages, Papiers, Verre, Cartons commerçants, Textiles (ville), sans le refus de tri.
- Les déchèteries comprennent les flux de déchèterie y compris cartons et textiles collectés en déchèterie et les DMS.

Taux de refus pour la collecte sélective

La qualité de la collecte sélective des emballages et des papiers est représentée par la proportion de déchets collectés non recyclables, le taux de refus. Ce taux est de 30% pour le flux Multimatériaux, en augmentation par rapport à 2023. Ce taux est le résultat des erreurs de tri des usagers mais aussi du process utilisé au centre de tri. Il est à noter que le taux de refus lié au process est amené à évoluer favorablement avec le nouveau centre de tri prévu fin 2025.

Refus de tri sur l'ensemble de la collecte sélective selon l'année :



NB : Dans l'ensemble de ce chapitre, les populations prises en compte sont les populations totales valables au premier janvier de l'année considérée (source INSEE). Les écarts entre les totaux et les tonnages sont dus aux arrondis. Les pourcentages sont des pourcentages en poids.

b. Agir pour la réduction

Un plan local de prévention des déchets (PLP) réunit l'ensemble des actions de réduction des déchets, que ce soient les actions menées par Arlysère pour les territoires du Beaufortain, de la Haute combe de Savoie et de la Région d'Albertville, ou que ce soit pour les actions réalisées au sein du territoire du Val d'Arly par le SITOM des Vallées du Mont Blanc (Les actions du SITOM des Vallées du Mont Blanc ne sont pas décrites ici).

Les actions en faveur de la réduction des déchets sont déclinées selon 2 axes :

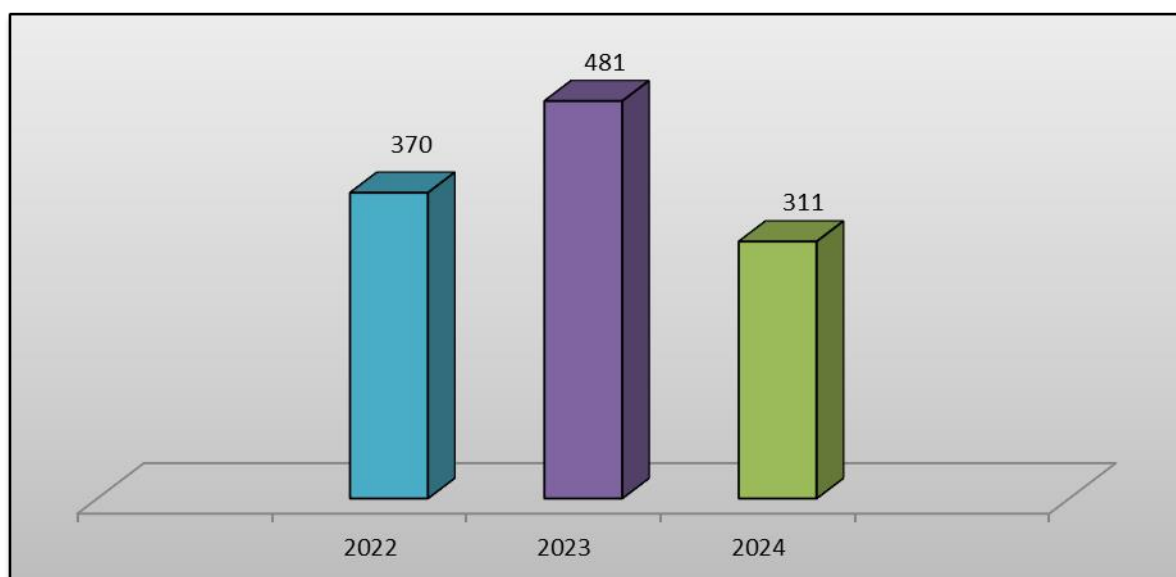
- la promotion de la réutilisation des objets en développant les lieux dans lesquels les objets inutilisés peuvent trouver de nouveaux utilisateurs pour une seconde vie. Il s'agit de l'armoire à dons et des recycleries.
- le développement du compostage. Qu'il soit individuel ou collectif, il permet de réduire très efficacement le contenu de sa poubelle (environ 30%).

Le thème de la réduction des déchets est aussi abordé lors des animations et dans les outils de communication (voir p.31 et 32). Plus de 300 usagers ont ainsi été informés sur la réduction des déchets dans les territoires du Beaufortain, de la Haute combe de Savoie et de la Région d'Albertville (animations scolaires et événements non inclus).

Bilan de l'armoire à dons d'Arlysère.

Les dons effectués dans l'armoire placée dans le hall d'entrée de l'Arpège ont diminué par rapport à 2023, avec 311 objets échangés.

Evolution du nombre d'objets échangés dans l'armoire à dons :



Mise en service du « Bureau des Matériaux » à la déchèterie de Gilly-sur-Isère

Un espace de la déchèterie a été aménagé pour permettre aux usagers de déposer leur surplus de matériaux de bricolage, pour les mettre à disposition des autres usagers.



Le bureau des matériaux à la déchèterie de Gilly-sur-Isère.

Deux conventions avec des associations pour réduire les déchets

Une convention a été signée en octobre avec l'association France Cancer pour récupérer les bouchons en liège à la déchèterie de Gilly-sur-Isère.

Dans le même objectif de réduction des déchets, Arlysère a signé, en octobre, une convention avec l'association Epoq'ski pour la récupération de matériel de ski de collection à la déchèterie de Beaufort.

La recyclerie de l'éco-parc de Gilly-sur-Isère

Les objets déposés dans l'espace recyclerie de l'éco-parc de Gilly-sur-Isère sont récupérés par les associations à but non lucratif Roue Libre (vélos) et le CAPS (autres objets) pour leur donner une nouvelle vie. Cet espace a permis d'éviter près de 30 tonnes de déchets, soit 17% de plus qu'en 2023.

Déchets comptabilisés dans la recyclerie de l'éco-parc de Gilly-sur-Isère en 2024 :

Flux	Tonnes
Multimatériaux (Livres)	2,4
Encombrants	8,1
DEEE-Petits Appareils en Mélange	4,2
Ferraille (Vélos)	0,7
Gravats	6,1
Mobilier	8,1
Total	29,6

La ressourcerie du Beaufortain

La ressourcerie du Beaufortain est portée par l'AAB (Association d'Animation du Beaufortain), avec les communes du Beaufortain. Arlysère met à disposition un conteneur maritime blindé de 25m² au sein de l'éco-parc de Beaufort pour collecter et stocker des objets destinés à la ressourcerie. Au cours de l'année, 45 tonnes de déchets ont pu être évitées, soit 15 tonnes de plus qu'en 2023 (+52%).

Déchets comptabilisés dans la ressourcerie du Beaufortain en 2024 :

Flux	Tonnes
Multimatériaux (Livres, papiers)	2,5
Articles de Sport et Loisirs (ASL)	4,8
Encombrants	10,6
DEEE-Petits Appareils en Mélange	7,6
Ferraille (Vélos)	1,0
Gravats	1,4
Mobilier	15,7
Plastiques en mélange	0,1
Textiles	1,4
Total	45,1

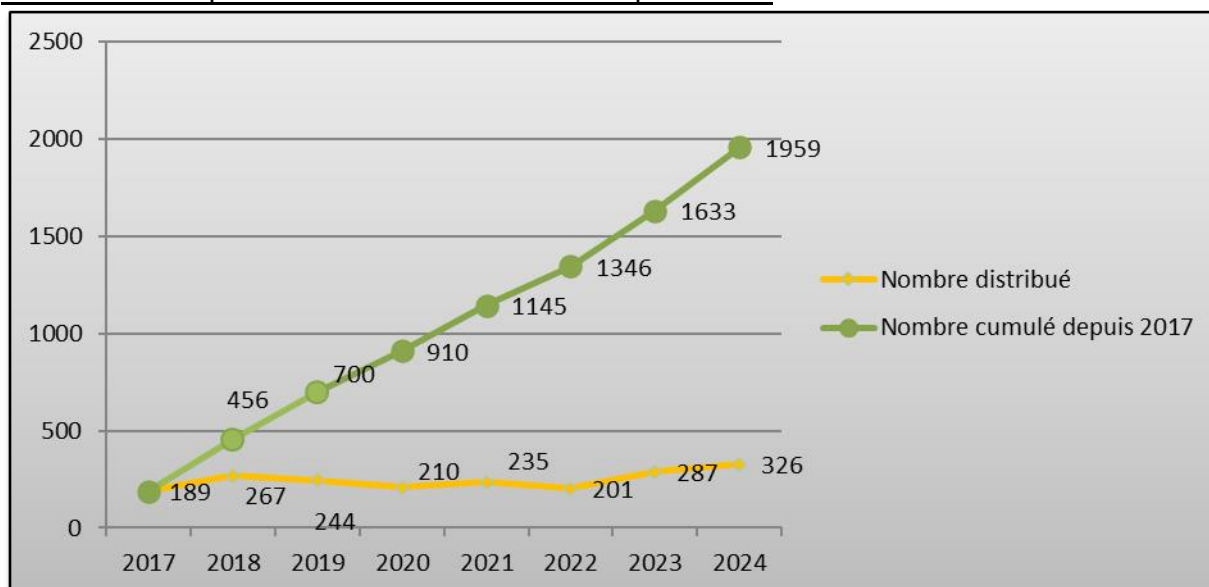
Distribution de composteurs individuels

Les modalités d'obtention des composteurs sont inchangées. Arlysère aide les usagers à acquérir un composteur individuel. Chaque composteur, accompagné de son bio-seau et de son aérateur, peut être obtenu par les usagers du territoire avec une participation de 15€ par composteur.

Le nombre de composteurs distribués dans les territoires du Beaufortain, de la Haute combe de Savoie et de la Région d'Albertville, continue d'augmenter. Ainsi, ce sont 326 composteurs individuels ont été distribués en 2024 (soit +14%), portant à 1 959 le nombre de composteurs fournis depuis 2017.

Les composteurs ont été remis aux usagers lors de 13 distributions organisées dans les locaux de collecte de Venthon et 2 distributions réalisées lors d'événements (Fête Pastorale de Marthod, Foire d'Automne à Albertville). Des distributions ponctuelles ont également été réalisées dans les locaux d'Arlysère à l'Arpège. Ces distributions ont été l'occasion d'informer près de 300 personnes sur le compostage.

Nombre de composteurs individuels distribués depuis 2017 :



Distribution de lombricomposteurs

Un lombricomposteur est un petit composteur d'intérieur contenant des vers de terre qui se nourrissent d'épluchures. C'est la méthode de compostage adaptée aux usagers vivant en appartement. Au cours de cette première année de mise à disposition, ce sont 6 lombricomposteurs qui ont été distribués.

Les plateformes de compostage collectif

Une plateforme de compostage collectif type se compose de 3 composteurs de 1 000 litres (ou 600 litres) pour le dépôt des déchets, le stockage de broyat et la maturation du compost. Cependant, parmi les nouvelles plateformes mises en place, certaines ne comportent que 1 ou 2 composteurs afin d'adapter la plateforme à la place disponible et au nombre d'utilisateurs (petits collectifs).

En 2024, 22 nouveaux sites ont été mis en place et 2 plateformes ont été supprimées, ce qui porte le nombre total de sites de compostage collectif à 104 pour le territoire d'Arlyère. A l'occasion de la mise en place de ces plateformes, ou lors du suivi des plateformes existantes, des animations sur le compostage ont été réalisées permettant de sensibiliser plus les usagers et de distribuer plus de 100 bio-seaux.

Type de plateformes de compostage collectif installées en 2024 :

Type de plateformes	Commune	Nombre de plateformes	Utilisateurs
Privé	Albertville	6	Résidents d'immeubles, résidents et personnels de foyers, association
Privé	Beaufort	1	Résidence touristique
Privé	Gilly-sur-Isère	1	Employés d'entreprise
Privé	Notre-Dame-des-Millières	1	Employés d'entreprise
Privé	Marthod	2	Résidents d'immeubles, association
Privé	Tournon	2	Employés d'entreprise
Privé	Esserts-Blay	1	Résidents d'immeubles
Privé	Mercury	1	Résidents d'immeubles
Privé	Saint-Paul-sur-Isère	1	Résidents d'immeubles
Privé	Plancherine	2	Résidents d'immeubles, résidence touristique
Collectivité	Albertville	2	EHPAD, IME
Collectivité	Frontenex	1	Ecole
Collectivité	Esserts-Blay	1	EHPAD

La gestion des plateformes de composteurs

Le suivi des sites de compostage est réalisé via un logiciel spécialisé, qui fournit notamment un accès aux référents des sites afin qu'ils puissent communiquer entre eux et avec les guides composteur d'Arlysière. Les sites de composteurs collectifs nécessitent un suivi régulier : affichage des consignes, réparations, apport de broyat, transfert, retrait des erreurs.

Les animateurs gèrent le suivi et en réalisent une partie (réparations, affichage...). Le suivi est aussi réalisé par les services techniques des mairies, en lien avec les animateurs ainsi qu'avec des prestations.

De plus, les composteurs de quartier font l'objet d'une convention avec les mairies. Les mairies mettent un site à disposition et déploient leurs services techniques pour faire une partie du suivi les plateformes en lien avec les animateurs.

Les déchets détournés

La quantité de déchets détournés par les composteurs collectif est estimée à 64 tonnes. Ce tonnage est évalué par le logiciel de suivi des sites, selon un calcul basé sur le nombre de transferts réalisés. La formule de calcul prend notamment en compte le volume du bac de dépôt, la densité des déchets, le niveau de remplissage du bac de dépôt et le taux de remplissage.

Nombre total de plateformes de compostage collectif en place, par commune et par type :

Commune	Nombre de plateformes	Type de plateforme	Privé/Bailleur social	Collectivité	Composteurs de quartier	
Albertville	48		33	8	7	
Beaufort / Arêches	7		6	1		
Cléry	2			1	1	
Esserts-blay	2		1	1		
Frontenex	2			2		
Gilly-sur-Isère	5		4	1		
Grésy-sur-Isère	4		3		1	
Grignon	2		2			
Hauteluce	2		1		1	
La Bâthie	3		2	1		
Notre-Dame-des Millières	2		2			
Marthod	2		2			
Mercury	1		1			
Plancherine	2		2			
Queige	1					1
Rognaix	1		1			
Saint-Paul-sur-Isère	2		2			
Tournon	2		2			
Tours-en-Savoie	4		4			
Ugine	5		5			
Venthon	1					1
Villard-sur-Doron	4	2	1	1		
TOTAL	104		75	16	13	

Ces composteurs collectifs ont été installés à Beaufort (Arêches) en novembre 2024.



La communication en faveur de la réduction des déchets

Les actions de réduction des déchets s'inscrivent aussi dans les événements, avec la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui a permis de sensibiliser les usagers de façon numérique et les animations scolaires pendant lesquelles cette thématique est abordée (voir p.31 et 32).

c. La méthanisation pour valoriser les déchets fermentescibles

La filière méthanisation

Les déchets organiques collectés sont traités par l'unité de méthanisation de la SAS Horizon située à Tournon, sur le territoire d'Arlysère.

Les structures participantes

La collecte des déchets méthanisables est en place dans les territoires de la Haute Combe de Savoie et de la Région d'Albertville et ne concerne que les gros producteurs de ce type de déchets. Avec 4 participants supplémentaires et 1 résiliation, le nombre total de structures fin 2024 est de 49. La production de déchets méthanisables de ces structures est en augmentation avec 259 tonnes en 2024.

Le suivi de la méthanisation

La filière de méthanisation nécessite un tri à la source de qualité afin d'éliminer les déchets indésirables (plastiques...). Les animateurs interviennent régulièrement auprès des structures participantes pour expliquer ces consignes et fournir des affiches. En 2024, 2 séances d'animation et permanences au moment des repas dans les restaurants scolaires ont permis d'expliquer et de remobiliser les élèves autour du tri des déchets méthanisables. Elles ont permis de rencontrer 250 élèves.

d. Développer les solutions pour les biodéchets

Afin de développer des solutions pour les biodéchets, une étude de faisabilité pour la mise en place de composteurs grutables sur tout le territoire d'Arlysère a été validée, ainsi que la réalisation du test de collecte de biodéchets en bacs avec la mise en place d'abris-bacs spécifiques à disposition des usagers, pour 2025.

e. Le développement des filières de valorisation

Les filières de valorisation des différents déchets

Les exutoires des différentes filières de déchets sont en annexe.

Nouvelle REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)

La nouvelle REP PMCB est gérée par l'éco-organisme coordinateur « OCA Bâtiment » et regroupe plusieurs éco-organismes liés à cette filière. Pour Arlysère, il s'agit de l'éco-organisme Valobat. La mise en place a débuté courant 2024 avec une mise en œuvre effective prévue début 2025.

Une solution pour l'amiante

Une solution pour les déchets d'amiante est mise en place en 2024. Sur demande, Arlysère fournit gratuitement un big bag aux usagers pour remplir leurs déchets et les apporter directement pour traitement vers des exutoires indiqués par Arlysère. Le transport et le traitement reste à la charge des usagers.

Une étude pour les encombrants

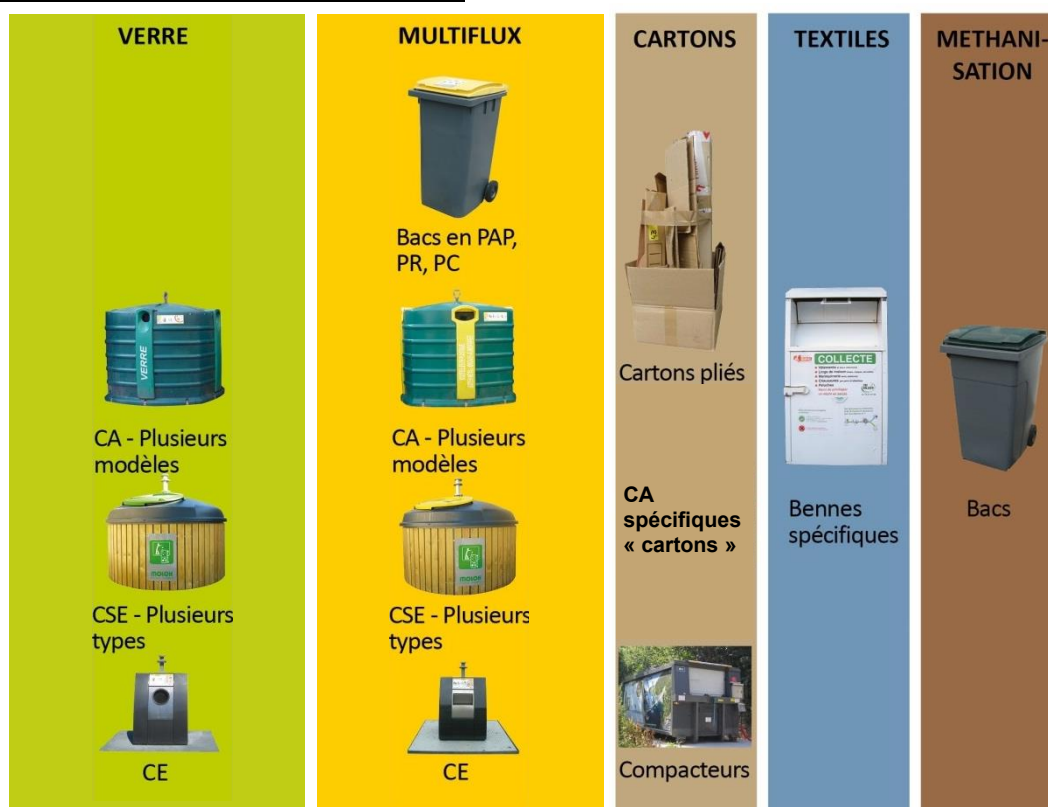
La réalisation d'une étude pour gérer les encombrants a été validée, pour 2025.

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS, UN LEVIER D'OPTIMISATION

a. Un point sur la collecte

Les modes de collecte évoluent en 2024 avec la suppression des caissons pour la collecte des cartons (Val d'Arly) et la mise en place de compacteurs. Les collectes poursuivent également leur évolution avec la mise en place de plateformes de CSE et de CA, notamment en remplacement des collectes en bacs roulants.

Les modes de collecte selon les flux :



DECHETERIES ET PLATEFORME DE DECHETS VERTS

- Eco-parc de Venthon
- Eco-parc de Beaufort
- Déchèterie de Notre-Dame-de-Bellecombe
- Eco-parc de Gilly-sur-Isère
- Déchèterie d'Ugine
- Déchèterie de La Bâthie
- Plateforme de déchets verts de Grésy-sur-Isère

OMR

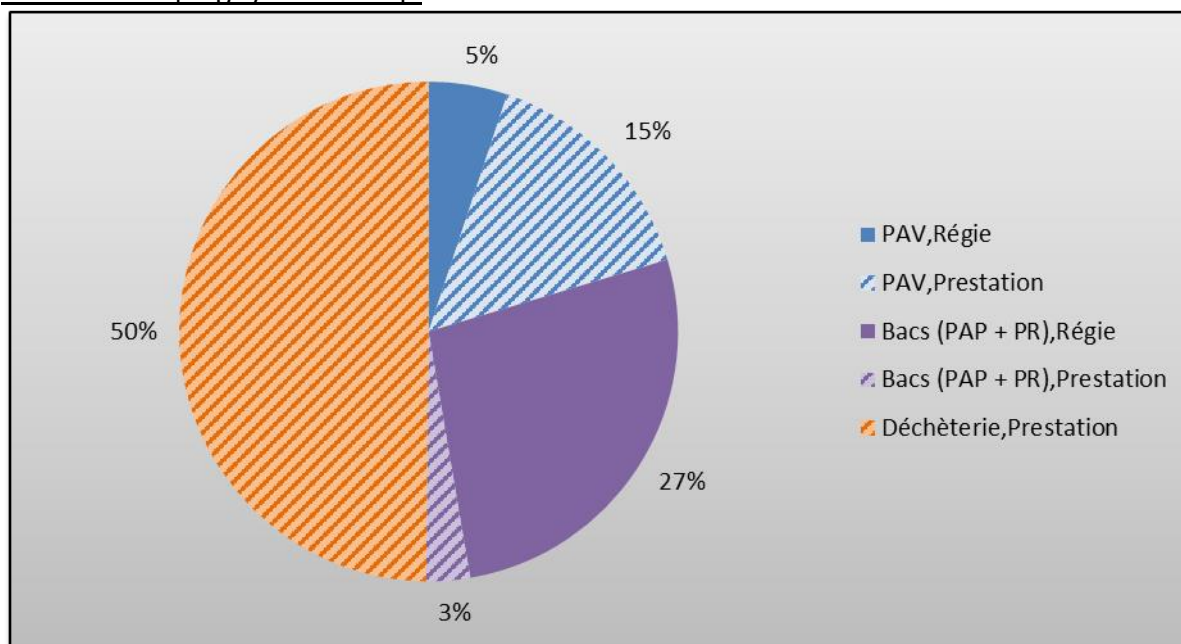


Les flux selon le type de collecteur

La répartition des collectes par type de collecteur est similaire par rapport aux années précédentes. La part en poids des collectes en prestation augmente néanmoins avec 68% en 2024, soit 2% de plus que l'année précédente. Cette évolution est liée aux collectes OMR et Multimatériaux supplémentaires réalisées en prestation, avec la mise en place de CSE en remplacement des bacs roulants.

Les collectes effectuées en régie représentent 32% des tonnages. Il s'agit des collectes suivantes : bacs Multimatériaux, PAV Multimatériaux (en partie), bacs OMR (en partie).

Répartition des déchets collectés selon le mode de collecte [Bacs/ PAV/ Déchèterie] et le type de collecteur [Régie/Prestation] :



Pourcentages en poids. Les collectes de carton en « cartons pliés » sont incluses dans les collectes en bacs (PAP + PR). Les déchets de gravats apportés à l'éco-parc de Venthon et stockés en vue d'une utilisation sur site ne sont pas inclus dans ce graphique.

Part du tonnage collecté selon le type de collecteur :

	Régie	Prestation
Tous Flux	32%	68%
Multimatériaux	69%	31%
Verre	-	100%
Cartons commerçants	-	100%
Textiles	-	100%
Déchets organiques	-	100%
OMR	80%	20%
Déchèteries	-	100%

Les flux selon le type de contenant

Part du tonnage de chaque flux collecté en fonction du type de contenant :

	CSE/CE/CA	Bacs <i>(cartons pliés inclus)</i>	Bennes textiles ville	Déchèterie <i>(bennes et contenants spécifiques, armoire DMS)</i>
Multimatériaux	43%	57%	-	-
Verre	100%	-	-	-
Cartons	13%	24%	-	63%
Textiles	-	-	63%	37%
Déchets organiques	-	100%	-	-
OMR	28%	72%	-	-
Déchets de déchèterie	-	-	-	100%

Les collectes des CA de Multimatériaux et de Verre réalisées en déchèterie sont comptabilisées dans la colonne « CSE/CE/CA ».

La part du tonnage collectée en CSE/CE/CA pour les OMR et pour le Multimatériaux augmente en 2024, en lien avec la mise en place des plateformes de CSE en remplacement des collectes en bacs roulants (voir p.26)

Les modes de collecte et les flux selon les communes

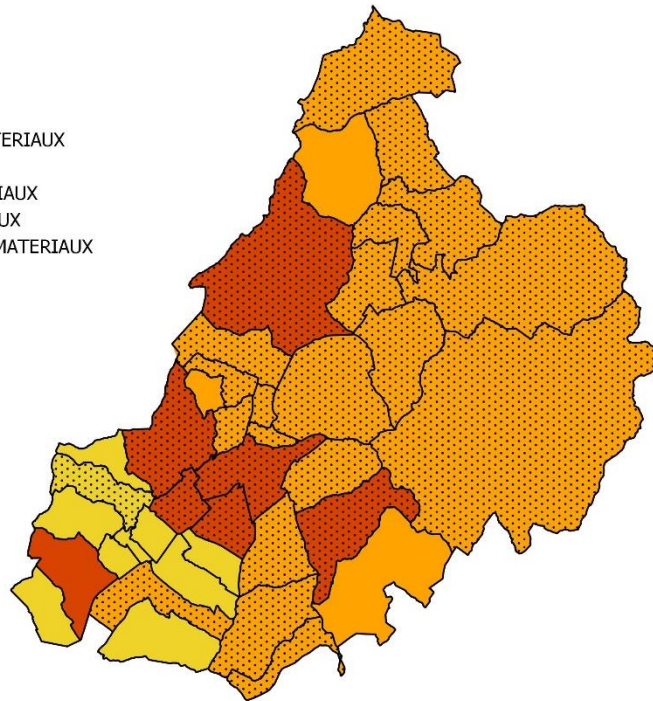
Les modes de collectes – bacs, CA, CSE, CE – varient selon les communes et plusieurs modes de collecte peuvent être présents sur une même commune. Les types de matériels et types de préhension (simple crochet, kinshofer) varient pour les CA et CSE/CE installés sur le territoire. Sur les cartes ci-dessous, il est indiqué « CSE-CE » pour les communes disposant de CSE et/ou de CE.

Le mode de collecte change pour les communes de Marthod, Saint-Paul-sur-Isère et Verrens-Arvey, avec les premières implantations de CSE sur ces communes.

Collecte des papiers et emballages :

Légende

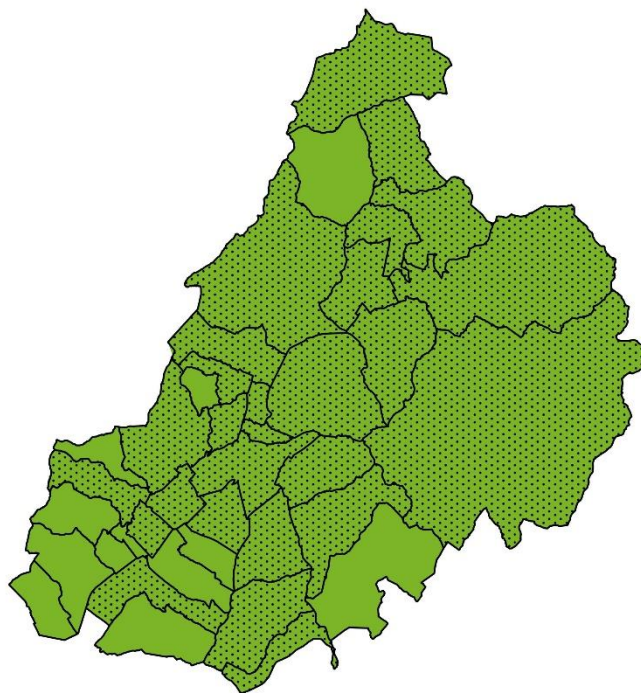
- BACS MULTIMATERIAUX
- CSE-CE, BACS MULTIMATERIAUX
- CA MULTIMATERIAUX
- CA, CSE-CE MULTIMATERIAUX
- CA, BACS MULTIMATERIAUX
- CA, CSE-CE, BACS MULTIMATERIAUX



Collecte du verre :

Légende

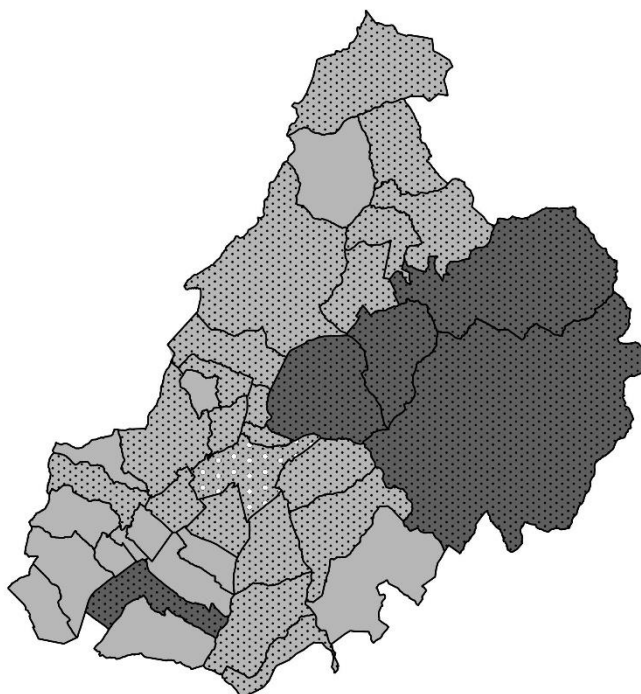
- CA
- CA, CSE-CE



Collecte des ordures ménagères résiduelles :

Légende

- BACS
- CSE-CE, BACS
- CA, CSE-CE, BACS
- CA, CSE-CE



b. Les collectes en régie

Les collectes en régie

Les collectes en régie représentent un levier important pour l'optimisation des tournées. Elles sont réalisées avec des camions-grue dans le Beaufortain (collecte des CSE et colonnes aériennes) et des camion-bennes pour les autres bacs. Deux nouveaux camions de remplacement ont été livrés en 2024, il s'agit d'une benne ordures ménagères (BOM) de 19 tonnes et d'un camion grue (porteur).

Deux tournées ont été supprimées en 2024 grâce à la réorganisation des collectes liée à la mise en place des CSE : une tournée à Venthon en juin 2024 et une tournée à Ugine en juillet 2024. Le nombre de collectes passe donc de 39 à 37 en 2024.

Flux	Contenant	Secteur concerné
Multimatériaux	CSE	Beaufortain
	Colonnes aériennes	Beaufortain
	Bacs	Région d'Albertville Haute Combe de Savoie
OMR	CSE	Beaufortain
	Colonnes aériennes	Beaufortain
	Bacs	Région d'Albertville Haute Combe de Savoie

Mise en place de bacs temporaires pour les évènements

Le service de la régie des bacs accompagne les évènements en mettant à disposition des bacs temporaires dans les secteurs du territoire qui disposent de collectes en bacs. Le nombre d'évènements accompagnés est légèrement plus faible que les années précédentes avec 55 évènements. Ces évènements ont reçu 421 bacs : 245 bacs d'ordures ménagères, 164 bacs de tri Multimatériaux, 12 bacs pour les déchets organiques allant dans la filière méthanisation.

c. Les collectes en prestation (hors déchèterie)

Les collectes en prestation

Les prestataires effectuent des collectes pour 6 flux de déchets (OMR, Multimatériaux, Verre, Déchets organiques méthanisés, Cartons et Textiles). Comme tous les ans, des colonnes aériennes vétustes ont été remplacées par de nouvelles colonnes.

Les collectes de carton évoluent avec la suppression des collectes en caisson (12 caissons) et la mise en place de 2 compacteurs cartons et de 3 colonnes spécifiques dans le Val d'Arly. Les évolutions concernent également le nombre de plateformes de CSE, CE et CA avec 18 plateformes supplémentaires mises en service en 2024.

Flux	Contenant	Secteur concerné
Multimatériaux	Colonnes aériennes	Région d'Albertville Val d'Arly Haute Combe de Savoie
	CSE - CE	Région d'Albertville Val d'Arly Haute Combe de Savoie
Verre	Colonnes aériennes, CSE, CE	39 communes
Cartons commerçants	Cartons pliés	Région d'Albertville
	Colonnes aériennes	Région d'Albertville Val d'Arly
	Compacteurs	Beaufortain Val d'Arly
Textiles	Bennes textiles	27 communes
Déchets organiques	Bacs spécifiques collecte méthanisation	Région d'Albertville, Haute Combe de Savoie
OMR	Bacs	Val d'Arly
	CSE, CE	Région d'Albertville Val d'Arly Sainte-Hélène-sur-Isère

d. Maintenance, entretien, gestion des contenants et des sites

La maintenance des contenants

Les contenants, en particulier bacs et CSE/CE, nécessitent des opérations de maintenance pour garantir leur bon fonctionnement. L'ensemble du parc de bacs (en PAP, PC ou PR) et l'ensemble des CSE-CE sont entretenus et gérés en régie.

Le lavage des contenants

Trois semaines de lavage des CSE/CE et colonnes aériennes ont été effectuées en 2 campagnes de lavage (juin et octobre) sur les territoires de la Région d'Albertville, de la Haute Combe de Savoie et du secteur Val d'Arly (prestation).

Deux semaines de lavage des bacs ont été réalisées en juin pour les bacs roulants des PR publics (prestation).

Pour les communes du Beaufortain, ce sont les équipes du service Valorisation des déchets qui réalisent le lavage régulier des CSE et des colonnes aériennes pour les flux OMR et Multimatériaux avec un camion équipé spécifiquement pour ces tâches.

Le nettoyage des sites

Le nettoyage des sites comprend aussi l'entretien et le déneigement des plateformes. Son organisation est variable selon les secteurs :

- Sites de PR ou CA nettoyés par les communes (Val d'Arly et Région d'Albertville)
- Sites de CSE/CE et CA nettoyés en régie dans les communes du Beaufortain
- Sites de certains CSE par convention avec le bailleur et la commune

Le nettoyage des sites de Sainte-Hélène-sur-Isère réalisé par Arlysère en prestation a été arrêté en janvier 2024.

La régie : gestion des bacs et conteneurs, entretien des sites

La totalité de la gestion des bacs est assurée par la régie des bacs d'Arlysère, située dans les locaux de collecte (zone artisanale de Venthon). La régie entretient également les CSE/CE et CA.

De plus, l'entretien des sites de CSE et CA du Beaufortain, et notamment le déneigement des plateformes, est réalisé en régie.

e. Les déchèteries et éco-parcs

Une gestion avec des prestataires

L'ensemble des déchèteries et éco-parcs du territoire est géré par des prestataires pour le bas de quai (collecte) et pour le haut de quai (accueil, gestion des bennes, nettoyage...).

Les déchèteries bénéficient d'un suivi régulier avec les prestataires de haut de quai, notamment lors de réunions mensuelles sur site.

Gestion, entretien régulier et travaux d'aménagement

Eco-parc de Venthon :

- Installation d'un rail de protection sur le trottoir par les services techniques d'Arlysère
- Réalisation d'un marquage au sol devant la déchèterie automatique pour guider les usagers qui se garent pour réaliser un dépôt.
- Décembre : installation d'une barrière levante pour une meilleure traçabilité des apports en gravats et déchets verts
- Décembre : remplacement du moteur de la déchèterie automatique suite à une mauvaise utilisation du bras automatique.

Déchèterie d'Ugine :

- Août : Mise en place d'un défibrillateur

Déchèterie de Gilly-sur-Isère :

- Installation du bureau des matériaux

Toutes les déchèteries bénéficient d'un entretien régulier :

- Marquage au sol vérifié tous les ans et refait si nécessaire
- Entretien courant du matériel (remplacement de bavettes ...)
- Contrôle annuel des rejets

La DREAL a inspecté la déchèterie de Gilly-sur-Isère et l'Eco-parc de Venthon en février, dans le cadre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

La barrière levante a été installée pour les accès aux zones gravats et déchets verts de l'Eco-parc de Venthon.



Favoriser les collectes d'ASL avec des collectes de fin de saison

Une collecte de fin de saison pour le matériel de ski a de nouveau été organisée avec l'éco-organisme Ecologic, en plus des collectes permanentes de ce matériel dans la filière des ASL. Pour cette collecte, des bennes spécifiques ont été mises en place dans les déchèteries de Beaufort et de Notre Dame de Bellecombe pendant la période de collecte, en avril, afin d'augmenter la capacité de dépôt. Une communication a été faite auprès des loueurs de matériel de ski et acteurs des stations de ski.

Les accès professionnels

Les accès des professionnels sont possibles dans l'éco-parc de Venthon et dans les déchèteries de Notre-Dame-de-Bellecombe et de Beaufort. Le nombre de cartes actives sur le territoire est de 2 317 fin 2024, pour 1 653 utilisateurs, soit 93 cartes créées et 20 utilisateurs de plus durant l'année. Les tarifs applicables aux professionnels sont réévalués chaque année par délibération.

Evolution de l'éco-parc de Venthon : zone de transfert des gravats

L'arrêté « portant enregistrement d'une station de transit, regroupement ou tri des déchets minéraux ou inertes » a été obtenu le 14 mai 2024, permettant la création d'une zone de transfert des gravats à l'éco-parc de Venthon.

Elaboration du règlement des déchèteries

Le règlement des déchèteries, élaboré pour les 6 déchèteries du territoire et la plateforme de déchets verts de Grésy-sur-Isère, a été délibéré le 16 mai (délibération n°10). Les communes sur lesquelles ces sites se situent ont approuvé ce règlement par arrêté.

f. Les optimisations des collectes

Afin d'optimiser et d'améliorer la sécurité de la collecte, et permettre, le cas échéant, d'intégrer les nouveaux projets immobiliers, des études de sites sont menées. Ces études peuvent amener à la création de points de regroupements de bacs, à la mise en place de plateformes de conteneurs semi-enterrés ou de colonnes aériennes, ou au déplacement de sites existants. Le travail d'optimisation est réalisé au cas par cas et en partenariat avec les communes concernées. L'ensemble des études de site et des études d'optimisation est réalisé en régie.

Mise en place de plateformes

Arlysère tend à développer en régie l'installation de plateformes de conteneurs semi enterrés sur son territoire afin de supprimer progressivement les collectes en bacs individuels qui impactent fortement le bilan carbone et engendrent des coûts pour la collectivité. Dix-huit nouvelles plateformes ont été mises en place au cours de l'année sur les territoires de la Région d'Albertville, de la Haute Combe de Savoie et du Val d'Arly. Ces plateformes répondent aux nouveaux besoins liés à la création d'ensembles immobiliers ou sont liées au réaménagement des sites et/ou à l'optimisation des collectes. Ce sont uniquement des plateformes « complètes », avec les trois flux : Multimatériaux, Verre et OMR. Les plateformes créées en 2024 sont composées de 57 CSE, 4 CE et 9 CA.

Liste des nouvelles plateformes :

Nombre de conteneurs	Localisation	Commune	Date de mise en place
4 CSE	Rue de la Poste/ Place du Théâtre	ALBERTVILLE	24/01/2024
3 CSE	Chemin de la Cassine	ALBERTVILLE	07/02/2024
3 CSE	Route de Chevron - Salle d'animation rurale (SAR)	MERCURY	06/03/2024
6 CA	Place du Petit Marché	ALBERTVILLE	17/04/2024
6 CSE	Chemin de la revue (Trou du Diable)	FLUMET	18/06/2024
3 CA	Croisement chemin des Mottets/ Route d'Annecy (Face boulangerie)	UGINE	16/07/2024
4 CE	Place du 11 novembre	ALBERTVILLE	07/08/2024
3 CSE	Avenue du Camping - Pont des Adoubes	ALBERTVILLE	05/09/2024
3 CSE	Route des Callois	MARTHOD	15/10/2024
3 CSE	Route des Ratelières / Chemin de l'ancien pont	MARTHOD	15/10/2024
4 CSE	Route de Tamié /Parking de l'école	VERRENS-ARVEY	30/10/2024
5 CSE	Allée des Martinettes / Route de la Forêt	MERCURY	30/10/2024
4 CSE	Le Biollet (chemin des Brulins/route des Mottets)	CREST-VOLAND	20/11/2024
3 CSE	Chemin du Roy / Cimetière	SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	04/12/2024
4 CSE	Route de Bongain (Ancienne école)	PALLUD	10/12/2024
3 CSE	Route de la grande Lanche / Rue du Mas	ESSERTS-BLAY	11/12/2024
4 CSE	Rue de la mairie / Chemin des Chavonnes (chef-lieu)	ROGNAIX	12/12/2024
5 CSE	Route des Trois Villages / Montée de l'énergie (en Bayer)	SAINTE-PAUL-SUR-ISERE	12/12/2024



Pendant l'installation de la première plateforme de CSE Verrens-Arvey sur le parking de l'école.

Les CE de la place du 11 novembre à Albertville ont été mis en place en août.



La plateforme de Saint-Paul-sur-Isère, à en Bayer, est la première de la commune. Les colonnes aériennes du site sont ensuite retirées.



La plateforme de la route des Ratelières à Marthod est la première plateforme de CSE de la commune.

Optimisation de la collecte des cartons avec les compacteurs

Modification de la collecte des cartons dans le Val d'Arly

Dans le Val d'Arly, la collecte des cartons a été restructurée avec l'implantation de 2 compacteurs cartons et de 3 colonnes aériennes spécifiques. Les 2 compacteurs ont été mis en service en juin, l'un au centre technique de Crest-Voland, et l'autre devant l'entrée de la déchèterie de Notre-Dame-de-Bellecombe. Ils sont accessibles à tous les usagers, 24 heures sur 24. Les 3 colonnes aériennes spécifiques « cartons » ont été mises en place sur la commune de la Giétaz, afin de compléter le dispositif de collecte des cartons, la mise en place d'un compacteur n'étant pas judicieuse sur ce territoire.

Ainsi, la collecte a été modifiée et les 12 caissons pour la collecte des cartons, répartis sur 11 sites ont été supprimés en septembre 2024. La communication aux usagers a été réalisée par le SITOM des Vallées du Mont Blanc.

Le compacteur « cartons » du centre technique de Crest-Voland a été installé en juin.



Compacteur de Beaufort

Le projet de déplacement du compacteur carton de la déchèterie de Beaufort a été validé. L'objectif est de le rendre accessible aux usagers 24h/24h, indépendamment des horaires de la déchèterie.

Extension du quai de transfert de Venthon pour la collecte sélective

Les travaux d'extension du quai de transfert pour le Multimatériaux (emballages et papiers) ont débuté en 2024. Ce nouveau quai jouxte le quai de transfert existant pour les OMR sur le site de Venthon. Il permet de regrouper les collectes de Multimatériaux avant leur transfert vers le centre de tri de Savoie Déchets à Chambéry. Il est doté de deux trémies tasseuses. Les travaux ont été financés sur fonds propres pour un montant de 800 000 €. Les premiers essais de mise en fonctionnement de l'équipement ont eu lieu à partir du 15 octobre 2024, pour une utilisation effective par tous les camions de collecte au 1^{er} janvier 2025.

Cette mise en service conduit à l'arrêt du site de Savoie Déchets à Gilly-sur-Isère pour le dépôt et la mise en balles du Multimatériaux, prévu le 1^{er} janvier 2025.

Le nouveau quai est également utilisé par la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) pour leur collecte sélective depuis décembre 2024. Une convention d'entente a été établie pour la réception et le transfert des matériaux issus de la collecte sélective de la CCSLA.

**Vue sur une trémie
du quai de transfert
pour la collecte
sélective.**



Le tri « hors-foyer », un axe d'optimisation du tri :

La candidature d'Arlysère a été retenue par CITEO dans le cadre de l'appel à projet visant à développer le tri des déchets produits en dehors des foyers. Le projet d'Arlysère consiste notamment à ajouter des dispositifs de tri spécifiques dans les établissements recevant du public et pour les événements. Le projet débutera en 2025.

3. ACCOMPAGNER, EXPLIQUER, ÉDUQUER, POUR MIEUX TRIER ET RÉDUIRE LES DÉCHETS

a. L'aide à la mise en place du tri et l'accompagnement au tri lors des événements

- 55 événements ont été accompagnés par un ajout de bacs temporaires.
- Des interventions des animateurs ont été menées auprès des usagers afin d'expliquer les consignes de tri suite à des demandes particulières.
- Les affiches indiquant les nouvelles consignes de tri Multimatériaux ont été distribuées à des syndicats d'immeubles.
- Des affiches et documents spécifiques adaptés aux événements ont transmis aux organisateurs de ces événements.

b. La sensibilisation de proximité

La sensibilisation de proximité permet d'informer et d'expliquer le tri des déchets ainsi que la réduction des déchets. Les thèmes abordés sont donc nombreux : collecte sélective, recyclage, devenir des déchets, méthanisation, compostage, propreté.

Au total, plus de 1 280 personnes, enfants et adultes, ont été directement informées lors des séances d'animation ou lors de participations des animateurs à des événements.

Les séances d'animation

24 séances de formation et d'animation sur le tri des déchets, le compostage, la réduction des déchets ont été réalisées par les animateurs. 67 adultes et 487 enfants, soit 554 participants, ont suivi ces séances.

Public / Classe	Nombre de personnes informées
Périscolaire	2 séances, 45 enfants
Maternelles et primaire	16 classes (15 séances), 386 élèves
Lycée	2 classes, 56 élèves
Public adulte	5 séances, 67 participants

Les évènements - animation

Les animateurs ont été présents sur 4 évènements lors desquels des animations ont été réalisées, touchant plus de 730 personnes. En plus des animations au Festival du Jeu et du Jouet d'Ugine, une collecte de DEEE (téléphones) a été réalisée durant le Festival.

Evènement	Commune	Dates
Animation au plan d'eau (Pavillon Bleu)	Grésy-sur-Isère	18 juillet
Fête pastorale	Marthod	29 septembre
Foire d'Automne	Albertville	5 octobre
Festival du Jeu et du Jouet	Ugine	7 et 8 décembre



La piste des déchets : une des animations proposées pendant le Festival du Jeu et du Jouet d'Ugine les 7 et 8 décembre.

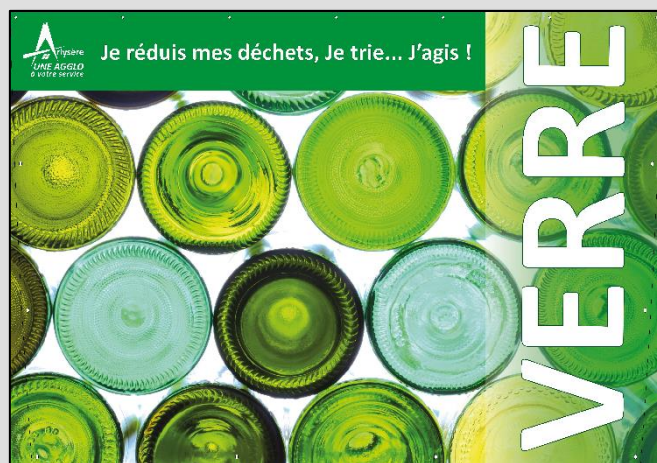
Les autres évènements

De plus, deux actions ayant eu lieu en novembre ont été labellisées SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), une animation scolaire et une distribution de composteurs individuels

c. Documents de communication et médias

Des nouveaux visuels de communication

De nouveaux visuels ont été réalisés pour illustrer les flux de tri sur les habillages des colonnes aériennes métalliques.



4. MAÎTRISER LE COÛT DU SERVICE

a. Les dépenses

La répartition des dépenses selon les flux montre une prépondérance du flux OMR (47% des dépenses), de façon similaire aux années précédentes. La part des autres flux dans les charges de l'année reste similaire à celle des années précédentes.

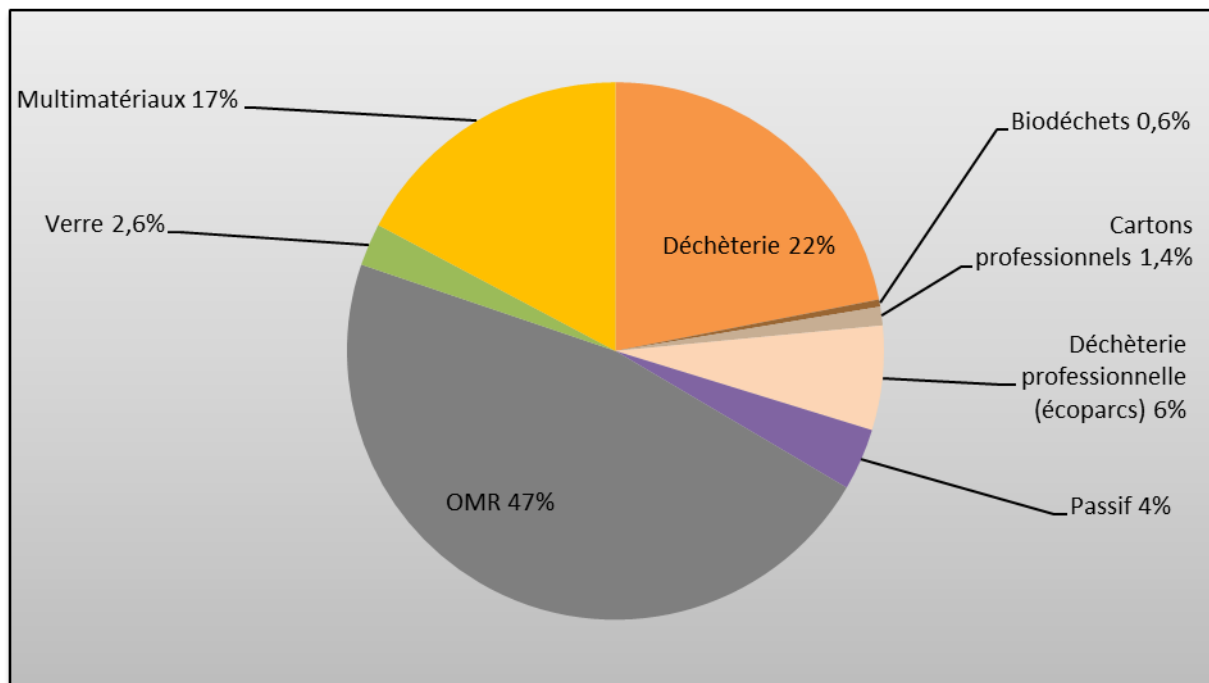
La répartition des postes de dépense varie un peu par rapport aux années précédentes. Tous flux confondus, le poste principal de dépenses est toujours le transport et le traitement avec (48% des charges).

Le passif lié à l'incinérateur de Gilly-sur-Isère continue à représenter 4% de l'ensemble des charges. Dans le graphique représentant la répartition des charges en fonction des postes de dépenses, il est inclus dans le traitement des déchets.

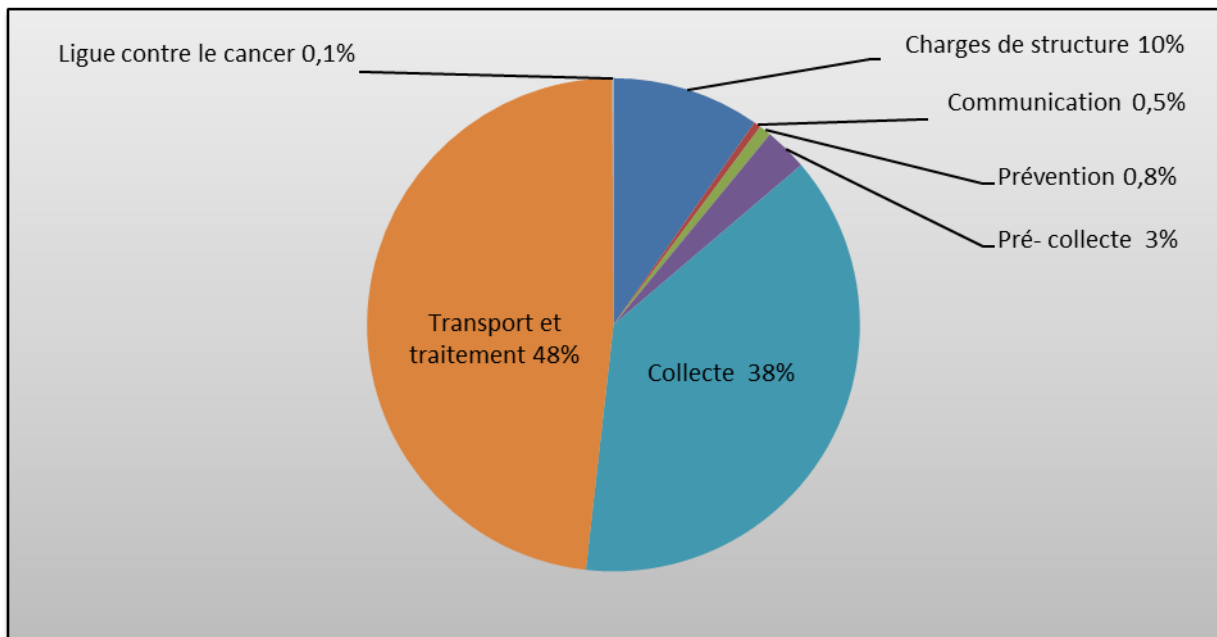
Le montant versé à la Ligue contre le cancer (0,1% des charges) est lié à la collecte du verre.

Répartition des charges en fonction des filières (€ HT) :

NB : l'écart sur la somme des pourcentages est dû aux arrondis.



Répartition des charges en fonction des postes de dépenses (€ HT) :



b. Le financement du service

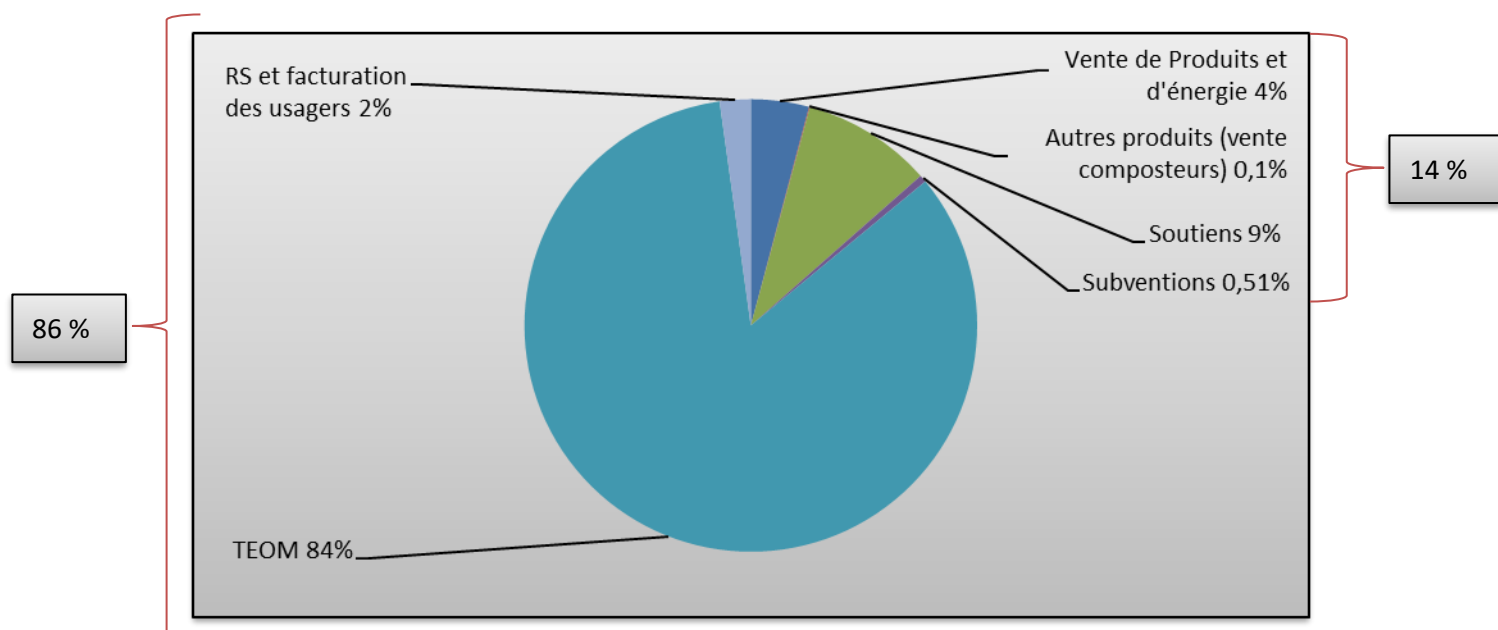
Les différentes sources de financement du service

Les usagers financent le service public de gestion des déchets principalement avec la TEOM. Les autres contributions des usagers l'achat de composteurs, la RS, la facturation des professionnels en déchèterie. Ces deux dernières contributions concernent les déchets assimilés aux ordures ménagères produits par les professionnels.

L'autre partie du financement est liée aux produits de la valorisation des déchets. Il s'agit notamment de la vente des déchets en tant que « matière première secondaire » en vue de leur recyclage (papiers, emballages, verre, cartons, ferraille) ainsi que des soutiens des éco-organismes versés à la Communauté d'Agglomération dans le cadre des REP.

La répartition des modes de financement est similaire à celle de l'année précédente, avec un service financé principalement par les usagers.

Répartition des modes de financement du service (€ HT) :



Liste des éco-organismes en contrat avec Arlysère :

Eco-organismes	Déchets concernés
CITEO	Papiers et emballages
Ecosystem	DEEE Ménagers, Lampes
Corépile	Piles
Aliapur	Pneumatiques
Refashion	Textiles, Linge, Chaussures
Ecomaison	Meubles Jouets Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) non thermiques
Eco-DDS	Déchets Diffus Spéciaux (déchets dangereux)
Ecologic	Articles de Sport et de Loisirs (ASL) Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) thermiques
Valobat	Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)

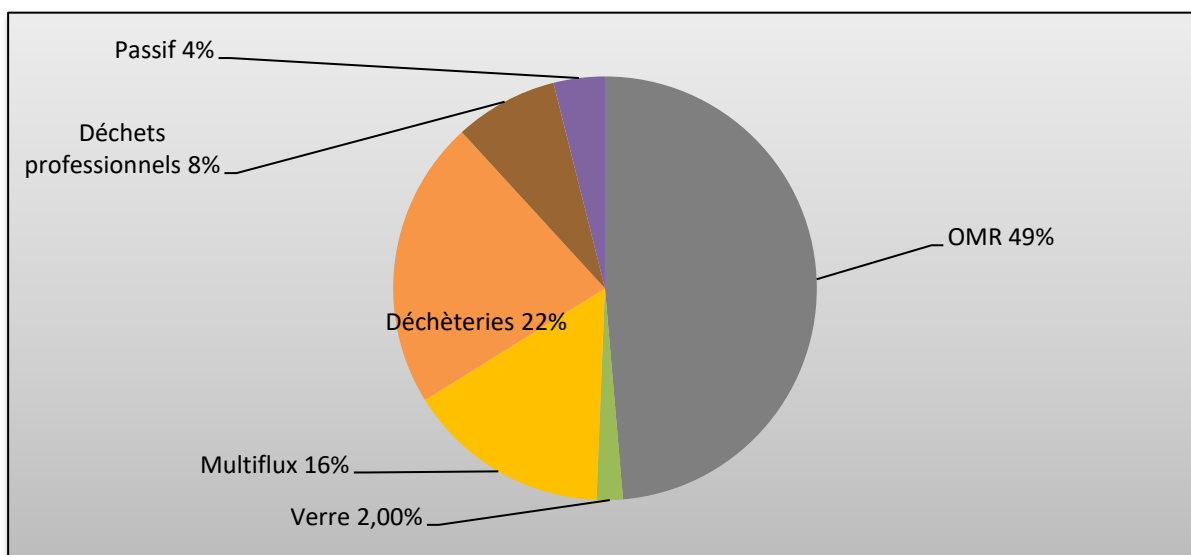
c. Le coût des filières

Le coût de chaque flux de déchets collectés est mesuré grâce à la matrice compta-coûts de l'ADEME. Le « coût technique » correspond au coût réel des déchets, à savoir l'ensemble des charges liées à la filière moins les produits issus de la vente de matériaux.

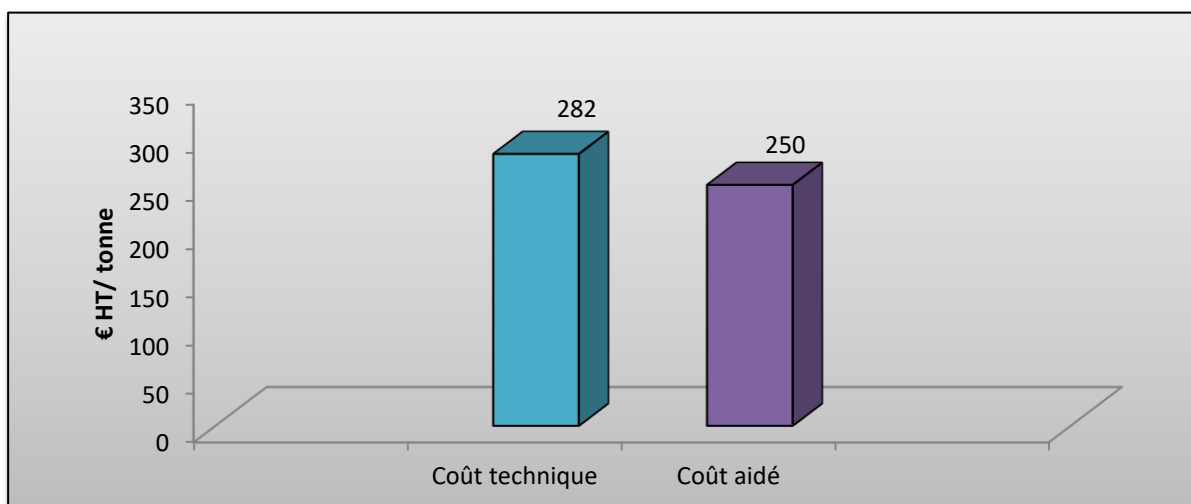
Le « coût aidé » correspond au « coût technique » duquel sont déduits les soutiens des éco-organismes (et les aides, le cas échéant). Il représente le montant qui doit être financé par la contribution des usagers.

Les flux OMR et déchèterie, avec respectivement 49% et 22% des coûts techniques de l'ensemble des flux de déchets, sont ceux dont le coût pèse le plus. La part des OMR a diminué légèrement par rapport à 2023, alors que celle du Multimatériaux a augmenté de 2 points (14% en 2023). Lorsque les soutiens sont pris en compte (coût aidé), la part du Multimatériaux par rapport au coût total est bien moindre (7 %).

Répartition du coût réel des flux (coût technique € HT) :

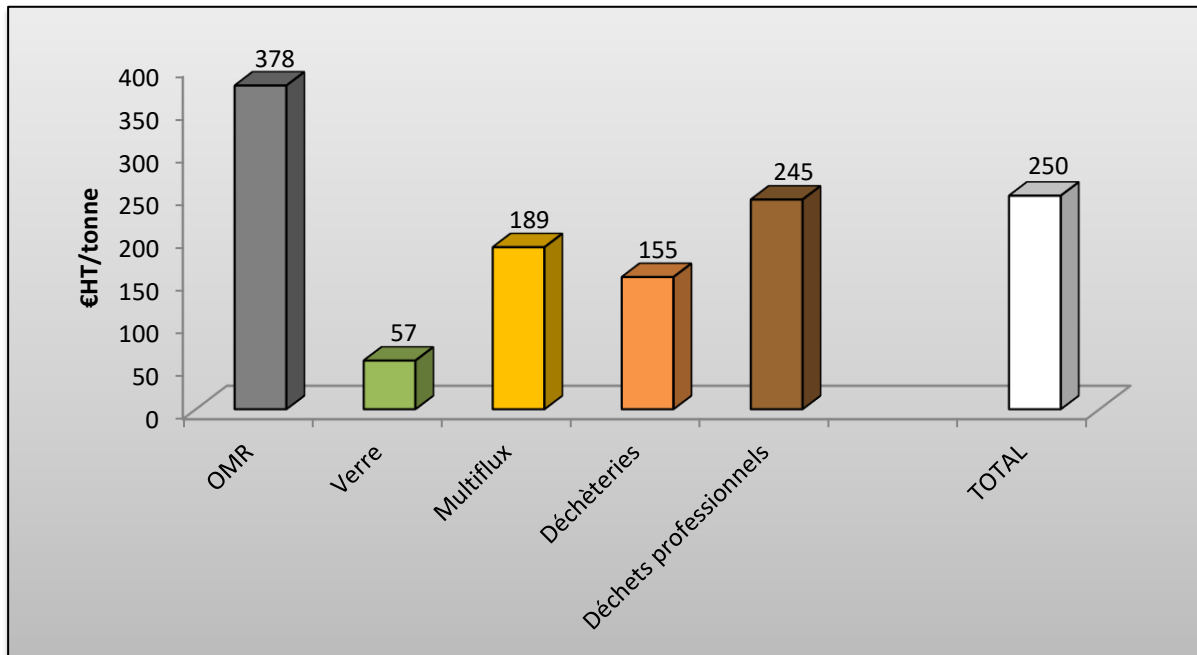


Coût à la tonne (€ HT/tonne) de l'ensemble des flux :

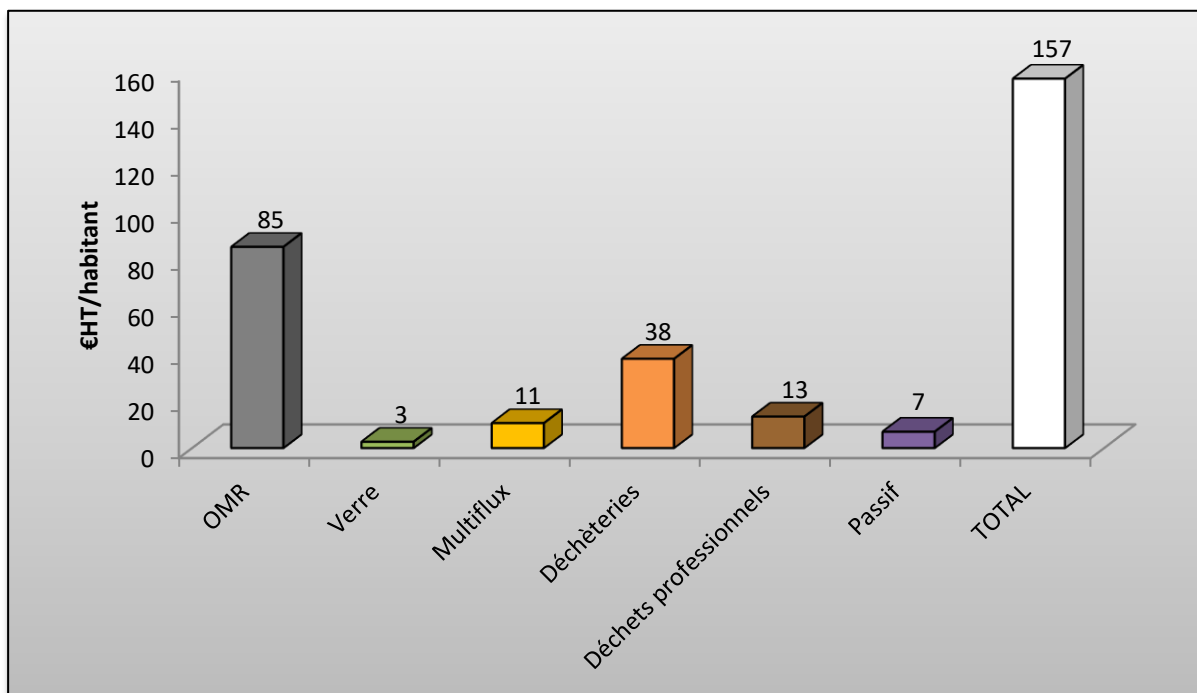


Dans les deux graphiques suivants, les déchets professionnels comprennent les déchets professionnels collectés en porte-à-porte (cartons et biodéchets) et dans l'éco-parc professionnel de Venthon. Les déchets professionnels collectés dans les autres déchèteries sont inclus dans la catégorie « Déchèteries ».

Coût à la tonne des déchets par flux (coût aidé € HT/tonne) :



Coût par habitant des déchets par flux (coût aidé € HT/habitant) :



2024 EN RÉSUMÉ


Les temps forts de 2024

- Réorganisation du service et création de 3 postes et un adjoint au directeur
- Mise en service du bureau des matériaux à la déchèterie de Gilly-sur-Isère
- Mise en place d'une solution pour les déchets d'amiante
- Convention avec l'éco-organisme en charge de la nouvelle REP PMCB
- Modification de la collecte des cartons dans le Val d'Arly avec la mise en service des compacteurs
- Extension du quai de transfert pour le Multimatériaux
- Approbation du règlement des déchèteries
- Obtention de l'arrêté ICPE pour le transfert des gravats à l'éco-parc de Venthon

Les projets pour 2025,

- Continuer les actions en cours d'optimisation des collectes et de mise en place de conteneurs semi-enterrés
- Etudier individuellement la mise en place de plateformes de CSE sur chaque commune
- Mettre en place et étudier de nouvelles solutions pour la gestion des biodéchets, abris-bacs et composteurs grutables
- Elaborer le règlement de collecte et créer des groupes de travail selon les thématiques
- Etudier la collecte des encombrants
- Suivre la mise en place de la REP PMCB
- Faire évoluer la collecte avec le premier camion de collecte au GNV (gaz naturel pour véhicules)

... et les perspectives

- Etudier la Redevance Spéciale
 - Suivre les évolutions des REP
 - Renouveler le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
 - Reprendre en régie la collecte par camion-grue dans les communes de plaine
 - Valider le règlement de collecte
 - Etudier la création d'une installation de stockage des déchets inertes (ISDI)
 - Etudier le réaménagement de la déchèterie de La Bâthie
 - Mettre en place de nouveaux compacteurs à cartons dans les communes de plaine
- 

ANNEXES

- **Annexe 1 : Exutoires des déchets - déchèteries**
- **Annexe 2 : Exutoires des déchets – déchets Ménagers**

Exutoires des déchets

Filières		Taux de valorisation global	Détails taux valorisation	Collecteurs et pré-traitement	Centres de traitement/recyclage	
BOIS	Non traité (Bois A)	100%	100% valorisation énergétique en chaufferies biomasse	NANTET, Francin (73) POUGET, Esserts-Blay (73)	Eybens (Grenoble - 38) Dauphiné La Plagne (73)	
	Traité (Bois A - B)	100%	80% valorisation matière (panneaux particules) 20% valorisation énergétique en cimenteries		NANTET, Francin (73) C2PF, Lure (70) VICAT, cimenteries Montalieu-Vercieu (38)	
	Traité au cœur (Bois C)	100%	100% élimination en filière spécialisée (valorisation énergétique)		SITA REKEM, Roussillon (38)	
BRIQUES PLATRIERES		100%	85-90% terre cuite - valorisation matière 10-15% gypse - valorisation énergétique en cimenteries	NANTET, Francin (73)	NANTET, Francin (73) BIOVAL, Chamoux-sur-Gelon (73)	
CARTON		100%	100% recyclage	NANTET, Francin (73)	TRI-VALLÉES, Gilly-sur-Isère (73)	
CARTOUCHES D'ENCRE		100%	Ré-emploi, recyclage	TRI-VALLÉES, Gilly-sur-Isère (73)	LVL, La Chevrolière (44)	
DÉCHETS VERTS / DÉCHETS VERTS BROYÉS		100%	100% valorisation matière (compostage, biomasse)	POUGET, Porte-de-Savoie (73)	POUGET, Porte-de-Savoie (73)	
DEEE	Petits Appareils en Mélange (PAM)	88%	<ul style="list-style-type: none"> • 75% recyclage • 13% valorisations (valorisation énergétique, produits d'isolation ...) • 12% élimination en installations spécialisées 	ECOSYSTEM (TRI-VALLÉES)	GRUPE COOPERATIF DEMAIN - LONS LE SAUNIER (39)	
	Gros Electroménager Hors Froid (GEMHF)				PURFER - SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69)	
	Gros Electroménager Froid (GEMF)				TERECOVAL - La Chambre (73)	
	Ecrans				SIBUET ENVIRONNEMENT - LE CHEYLAS (38)	
	Lampes				ARTEMISE - VULAINES (10)	
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX	Peintures et produits pâteux		valorisation énergétique		TREDI, Salaise sur Sanne (38)	
	Solvants chlorés				TREDI, Salaise sur Sanne (38) ou SARPI, La Talaudière (42)	
	Solvants non chlorés				SARPI, La Talaudière (42)	
	Acides et bases minéraux					traitement physico-chimique
	Acides et bases organiques				traitement physico-chimique	
	Aérosols				recyclage matière après dépollution	
	Phytosanitaires				valorisation énergétique	
	Emballages souillés					TREDI, Salaise sur Sanne (38) SARPI, La Talaudière (42)
	Radiographies				valorisation de l'argent et traitement des résidus	SAGE DRS, Mante la Jolie (78)
	Filtres à huiles				recyclage matière après dépollution	CHIMIREC, Montmorrot (39)
	Bouteille de gaz				SLIR (69)	
	Extincteurs					SARPI, La Talaudière (42)
	Produits non identifiés					
	DECHETS INDUSTRIELS BANALS OU ENCOMBRANTS (DIB)				100%	88% valorisation énergétique en cimenteries 12% valorisation matière
FERRAILLE		99%	100% recyclage (pour acier de construction)	POUGET, Esserts-Blay (73)	WINOA RIVA ACIER, Gargenville (78)	

Annexe 1 (2/2)

Exutoires des déchets

Filières	Taux de valorisation global	Détails taux valorisation	Collecteurs et pré-traitement	Centres de traitement/recyclage
GRAVATS	75%	75% valorisation matière (travaux publics : couches de fondation, enrobages, remblais...) 25% enfouissement	NANTET, Francin (73) POUGET, Esserts-Blay (73)	GAVEND, Rochefort (73) MBTP, Champagneux (73)
HUILES VÉGÉTALES (alimentaires usagées)	100%	100% valorisation en biocarburant	TRI-VALLÉES, Gilly-sur-Isère (73)	TRIALP, Chambéry (73)
HUILES MINÉRALES	74,1%	74,1% taux de valorisation	CHIMIREC, Dugny (93)	CHIMIREC, Dugny (93)
LAMPES NEONS	86,2%	86,2% Recyclage (incluant la valorisation matière) 13,8% élimination en installations spécialisées	ECOSYSTEM (TRI-VALLÉES)	ARTEMISE, Vulaines (10)
MOBILIER	100%	57% Recyclage 36% Valorisation énergétique (CSR Combustible Solide de Récupération) 7% élimination	ECO MAISON	NANTET, Francin (73)
PILES BATTERIES	50%-80%	Entre 50% et 80% recyclage	COREPILE	COREPILE
PLASTIQUES	100%	100% valorisation matière	NANTET, Francin (73)	GDA environnement Général Industries (repreneurs qui trouvent des acheteurs)
PLÂTRES	93%	92% gypse - valorisation matière (plaques de plâtre) 5% papier - enfouissement (Satolas-et-Bonce, 38) 2% polystyrène - enfouissement (Lely, 38) 1% métaux - recyclés en fonderie, bois - mélangé au flux bois B (Nantet, 73)	NANTET, Francin (73)	PLACOPLATRE, Chambéry (73)
PNEUS	100%	48,87% valorisation énergétique - POWERGOM 51,13% valorisation matière (14,82% réutilisation, réemploi 10,91% granulats et poudrette 7,55% caoutchouc recyclé - TECHNIGOM 0,14% plaquettes de caoutchouc - DRAINGOM 14,55% cimenterie matière non organique 2,07% recyclage carbone et fer 0,89% valorisation géotechnique et Pneusol)	GRANULATEX	ALIAPUR, Lyon (69) (destinations : 13% Europe hors France 26% France 61% hors Europe)
POLYSTYRÈNE	100%	100% recyclage (matière première secondaire pour mobilier urbain ou isolation)	NANTET, Francin (73)	Chantiers Valoristes, Chambéry (73)
TEXTILES	98,7%	57,9% réutilisation (revente sur les marchés d'occasion en France et à l'export) 32,1% recyclage (23,1% effilochage + 9% chiffons) 8,7% Combustible Solide de Récupération (broyage et densification d'un combustible alternatif pour les cimenteries) 1,3% élimination	REFASHION (TRI-VALLÉES, Gilly-sur-Isère)	ALPES TLC, Ugine (73)

Annexe 2

Filières	Transfert	Centres de traitement/recyclage
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	Quai de transfert, Venthon (73)	UVETD de SAVOIE DÉCHETS, Chambéry (73)
	SITOM des Vallées du Mont Blanc (74)	UVETD SET Mont-Blanc, Passy (74)
MULTIMATERIAUX	Savoie Déchets, Gilly-sur-Isère (73) Quai de transfert, Venthon (73)	Centre de tri de Savoie Déchets, Chambéry (73)
	Quai de transfert du SITOM des Vallées du Mont Blanc, Passy (74)	Centre de tri Excoffier (74)*
VERRE	Plateforme de Chamousset (73)	OI MANUFACTURING, Vaulx-en-Velin (69)
DECHETS FERMENTESCIBLES	TRI-VALLEES	Unité de Méthanisation SAS Horizon, Tournon (73)
CARTONS COMMERÇANTS	TRI-VALLEES	TRI-VALLEES, Gilly-sur-Isère (73)
TEXTILES (BENNES VILLE)	REFASHION (TRI-VALLÉES, Gilly-sur-Isère)	ALPES TLC, Ugine (73)

* Suite à l'incendie du centre de tri, les déchets sont envoyés dans d'autres installations de tri en France.